

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2021 à 20h30

La séance débute à 20h45 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Ghislaine BRAGEOT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, François GENIN, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER.

Excusé : Julien BUVAT

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Délibération abri-bus Rouchaube
- ✓ Délibération vente terrain TDF
- ✓ Délibération journée de solidarité
- ✓ Délibération choix entreprise électrique projet appartements mairie
- ✓ Questions diverses

➤ **Abribus de Rouchaube**

Le Maire informe le Conseil que la Région souhaite implanter un abribus à Rouchaube et qu'un accord de la commune est nécessaire pour une prise de décision lors de la session du 04 juin.

Le modèle d'abribus serait le même que celui installé à Moleide ; il serait implanté en bordure de la D27, sur un terrain appartenant au Département, dont l'accord ne devrait pas poser de problème.

La proposition d'implantation d'un abribus, financée par la Région, est validée à l'unanimité des présents.

➤ **Vente d'un terrain à TDF**

P. MICHAUX retrace l'historique des installations implantées à côté du hameau de La Croix :

- TDF, qui est un acteur de la couverture numérique du territoire, installe un relais de télévision sur un pylône, qui, plus tard, sert de support aux relais de téléphonie mobile (Orange & SFR). Un bail de location du terrain de 135 m2 est signé avec la commune.
- En 2017, Free installe son propre pylône et signe un bail pour le terrain communal occupé (104 m2).
- En 2019, la société VALOCIME propose à la commune de prendre à leur compte les 2 baux, moyennant une revalorisation significative de la redevance versée annuellement à la commune.
- Lors de leur visite du 01/03/2021, TDF informe la commune qu'ils ne veulent pas négocier avec VALOCIME, qui est donc devenu le gestionnaire exclusif du terrain. En conséquence, TDF ne peut plus assurer l'utilisation des installations actuelles au-delà de leur bail qui prend fin en 2022.

Pour assurer la continuité du service, TDF propose d'acheter une parcelle communale de 160m2, située juste à côté du terrain où est actuellement implanté le pylône, mais hors de la zone concernée par la convention VALOCIME, ce qui leur permettrait de déplacer l'ensemble de l'installation à moindre coût (un plan est distribué en séance). Selon TDF, la clause du contrat VALOCIME prévoyant une impossibilité d'avoir une autre installation dans un rayon de 1km est juridiquement contestable.

La vente à TDF de la parcelle concernée pour un prix de 10.000 € est validée à l'unanimité des présents, étant entendu que le loyer annuel pour la parcelle de 135m2 sera ensuite sans objet.

➤ **Journée de solidarité**

La journée de solidarité est une journée de travail non rémunérée pour les salariés et destinée au financement d'actions en faveur des personnes âgées ou handicapées, adoptée en 2004.

Dans le cadre de la mise en place par le Centre de Gestion Départemental de « lignes directrices de gestion », maintenant obligatoires pour l'avancement de la carrière des employés communaux, il n'a pas

été possible de trouver une délibération officialisant l'application de la mesure, cependant effective depuis le début.

La mise en place de la journée de solidarité le lundi de Pentecôte est validée à l'unanimité des présents.

➤ **Travaux d'aménagement des appartements de la mairie : choix de l'entreprise électrique**

Le Maire fait état au Conseil du résultat des consultations des artisans pour les travaux électriques d'aménagement des appartements du bâtiment de la mairie

Entreprise consultée
VOLCANE ENERGIE
TOURNADE
DALLA ZANNA

Après échanges, le choix de l'entreprise VOLCANE ENERGIE est validé à l'unanimité des présents pour un devis de 15.452€ HT.

A noter que notre dossier de subvention à la Région devrait être soumis à validation fin mai-début juin.

➤ **Questions diverses**

- Pour l'aménagement du parking prévu par le Département aux abords du lac Servières, le Maire va vérifier qu'un achat du terrain concerné est une possibilité. Dans le cas contraire, il faudra signer une convention d'occupation, ce qui risque de compliquer les choses pour la commune, en termes de responsabilités et d'exploitation.
- Le Maire fait part au Conseil de la nécessité d'augmenter les ressources financières du service des Eaux, en prévision des inévitables travaux à venir, sur la station comme sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Les travaux en cours dans le bourg pour la réfection du réseau électrique et de l'éclairage public ont d'ailleurs mis en évidence le mauvais état de certains réseaux (4 fuites d'eau réparées sur des tronçons en plomb). Aussi, il propose l'instauration d'un abonnement annuel de raccordement au réseau d'assainissement, comme cela existe dans plusieurs communes voisines. Après discussion, un abonnement annuel de raccordement à l'assainissement de 50€ est validé à l'unanimité des présents.
- Le tournage d'un film Astérix est prévu du 06 au 21 mai dans les environs du col du Guéry : d'ores et déjà une partie du parking est neutralisée.
- Le Maire fait lecture au Conseil d'un courrier émanant du corps des sapeurs-pompiers de Rochefort-Montagne et adressé au Département, pour réclamer le respect de l'engagement de construire une nouvelle caserne. Ce projet, promis de longue date, permettrait de conforter la situation du Centre de Secours de Rochefort, qui se sent menacé avec le projet de construction d'une nouvelle caserne intercommunale aux 4 Routes de Nébouzat.
Le Conseil soutient à l'unanimité des présents la demande exprimée dans ce courrier.

La séance est levée à 22h30